

Pays: Pays-Bas

Commission: Intégration

Problématique: Europe terre d'accueil : quelle coordination européenne pour améliorer l'intégration des immigrés et réfugiés dans l'UE ?

Le Royaume des Pays-Bas est situé en Europe occidentale. Il borde la Belgique au sud, la République fédérale d'Allemagne à l'est et possède un large accès à la mer du Nord.

Les Pays-Bas sont constitués en monarchie constitutionnelle reposant sur la ville d'Amsterdam. La vie politique s'organise autour des deux chambres des États généraux et du gouvernement. Aux Pays-Bas, les pouvoirs du monarque sont extrêmement limités. En vertu de la Constitution, les ministres, et non le monarque, sont responsables de ce que fait le gouvernement.

Le gouvernement en fonction actuel des Pays-Bas est une coalition dirigée par le Premier ministre Mark Rutte, du Parti populaire pour la liberté et la démocratie (VVD). Cette coalition comprend également le Parti démocrate-chrétien (CDA), le parti libéral D66 et l'Union chrétienne (CU).

Historiquement, il est connu pour son accueil généreux des immigrés et réfugiés. En 2022, plus de 400.000 personnes ont émigré aux Pays-Bas, selon le Bureau central de la statistique du royaume. Depuis 1958, notre pays est un État membre de l'Union européenne. La politique étrangère des Pays-Bas repose sur quatre engagements fondamentaux : la coopération atlantique, l'intégration européenne, la coopération au développement et le respect du droit international. Europe terre d'accueil : quelle coordination européenne pour améliorer l'intégration des immigrés et réfugiés dans l'UE ?

Les citoyens néerlandais et les migrants rivalisent pour accéder aux logements sociaux en raison du manque de logements abordables. Cela met en lumière les difficultés du gouvernement à fournir des logements adéquats et d'autres services aux nouveaux arrivants. Bien que des centres d'accueil d'urgence aient été ouverts pour répondre à la crise, la demande dépasse toujours l'offre disponible.

La langue néerlandaise, peu commune à l'échelle mondiale, représente un défi majeur pour les immigrants aux Pays-Bas. Son apprentissage difficile crée une barrière linguistique qui complique l'intégration des nouveaux arrivants dans la société néerlandaise.

Les Pays-Bas sont confrontés à des cas de discriminations basés sur l'origine ethnique ou la nationalité dans divers domaines tels que l'éducation, le logement et l'emploi. Ces discriminations se traduisent parfois par des disparités notables dans les opportunités offertes aux individus d'origine non européenne par rapport à ceux d'origine autochtone. Les allochtones non-occidentaux sont trois fois plus susceptibles d'être sans emploi que les autochtones, avec un taux de chômage de 12,3% pour les hommes et 13% pour les femmes, comparé à 4,5% pour les autochtones. Les jeunes hommes d'origine marocaine et turque sont particulièrement affectés, avec un taux de chômage de 23%, notamment de longue durée. Ils consacrent huit fois plus de temps à la recherche d'emploi, soit trois ans comparé à cinq mois pour les hommes autochtones.

Notre pays pense qu'une approche collective de l'UE devrait limiter et gérer les flux de réfugiés vers l'Europe. Dans le même temps, les personnes qui fuient la guerre et l'oppression doivent bénéficier d'une protection.

Les citoyens étrangers peuvent demander la citoyenneté néerlandaise s'ils vivent légalement aux Pays-Bas depuis au moins 5 ans.

Aux Pays-Bas, le ministère chargé de l'intégration des immigrants est le ministère des Affaires sociales et de l'Emploi. Ce ministère supervise les politiques visant à promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants dans la société néerlandaise, y compris les programmes d'apprentissage de la langue, l'accès à l'éducation et au marché du travail, ainsi que d'autres initiatives visant à favoriser la cohésion sociale. La ministre assure que : "Ce qui me motive vraiment, c'est de veiller à ce que chacun ait des chances égales – en matière de travail, de revenus et d'une carrière saine et durable. Je veux que les gens puissent participer, chacun à sa manière. Et je pense qu'il est important que les gens se sentent connectés les uns aux autres."

Les travailleurs de l'Union européenne et leurs familles ont droit à l'égalité de traitement aux Pays-Bas, comme le prévoit la constitution néerlandaise.

La discrimination est interdite aux Pays-Bas. Ceci est inscrit dans l'article 1 de la Constitution néerlandaise et dans la loi sur l'égalité de traitement.

Les demandeurs d'asile peuvent obtenir l'asile aux Pays-Bas s'ils ont besoin d'une protection contre les persécutions dans leur propre pays pour des raisons religieuses ou ethniques, par exemple. Le Service d'Immigration et de Naturalisation (IND) évalue si un demandeur d'asile a besoin de protection. Des règles particulières s'appliquent aux étrangers non accompagnés de moins de 18 ans. Les personnes bénéficiant de l'asile reçoivent de l'aide de la municipalité pour trouver un logement.

Les Pays-Bas ont mis en place plusieurs solutions pour aborder la problématique de l'intégration des immigrants et des réfugiés, notamment à travers la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'intégration civique de 2021. Cette loi vise à favoriser une participation active des nouveaux arrivants à la société néerlandaise dès que possible, en leur fournissant un soutien adapté à leurs besoins individuels. Les municipalités jouent désormais un rôle crucial dans l'aide aux nouveaux arrivants, en leur offrant une assistance à l'intégration adaptée à leurs besoins spécifiques. Cela inclut la fourniture d'un programme d'intégration civique sur mesure, basé sur un plan personnel d'intégration et de participation.

De plus, les Pays-Bas ont introduit trois nouveaux parcours d'intégration civique, offrant aux nouveaux arrivants différentes options pour apprendre la langue et participer activement à la société néerlandaise. Ces parcours sont conçus pour répondre aux besoins individuels des migrants et des réfugiés, en leur offrant des opportunités adaptées à leur niveau de compétence et à leurs objectifs. En ce qui concerne les propositions pour l'avenir, les Pays-Bas envisagent de renforcer l'assistance à l'intégration pour les migrants familiaux et autres migrants, en leur offrant un soutien similaire à celui des demandeurs d'asile. Les Pays-Bas envisagent également de mettre en place des initiatives visant à promouvoir l'emploi et la participation sociale des nouveaux arrivants. Les Pays-Bas contribuent au Fonds européen pour l'intégration et l'accueil des ressortissants de pays tiers (Fonds AMIF), qui est un fonds spécifiquement destiné à soutenir les initiatives d'intégration des immigrants dans les États membres de l'Union européenne.

Les Pays-Bas ont signé différents traités et accords internationaux relatifs à l'intégration des immigrants. On peut citer la Convention des Nations unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, qui vise à garantir un traitement équitable et des opportunités égales pour les travailleurs migrants. Les Pays-Bas ont également adhéré à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, qui cherche à promouvoir la compréhension et la tolérance entre les différents groupes raciaux et ethniques. En tant que membre de l'Union européenne, les Pays-Bas se sont également engagés à mettre en œuvre le cadre de l'UE pour l'intégration des ressortissants de pays tiers, visant à favoriser l'intégration des immigrants et des réfugiés dans la société européenne. Par ailleurs, les Pays-Bas ont ratifié diverses conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relatives aux droits du travail, qui garantissent un traitement équitable des travailleurs immigrants sur leur lieu de travail.

En somme, les Pays-Bas s'engagent à améliorer l'intégration des immigrants et des réfugiés en mettant en œuvre des solutions adaptées à leurs besoins individuels et en favorisant leur participation active à la société néerlandaise. Les Pays-Bas continuent de promouvoir une approche collective de l'UE pour limiter et gérer les flux de réfugiés vers l'Europe tout en assurant une protection adéquate aux réfugiés. Sur le plan politique, le pays maintient une tendance europhile, mettant en œuvre des politiques d'intégration civique et des mesures visant à favoriser l'emploi et la participation sociale des nouveaux arrivants. En outre, les Pays-Bas contribuent financièrement aux fonds européens et ont signé plusieurs traités internationaux visant à promouvoir l'intégration des immigrants et des réfugiés.